Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260612-2026_04_43-DE

Délibération du conseil municipal du 11 juin 2026

Délibération n° 2026-04-43

Classification : Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

Objet : Personnel communal – Modification du tableau des emplois

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de procurations : 1

L'an deux mil vingt-six, le 11 juin à 19h00, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 5 juin, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, Maire.

Présents : Beernaerd Alex, Bihan Hélène, Caro Sébastien, Chaballier Laure, Chavenon Christine, Coffin Sandrine, Dagoreau Agathe, Folgalvez Erwan, Garnaud Céline, Goud Véronique, Huerre Eric, Inizan Jean-Baptiste, Jan Hubert, Le Baron Christian, Le Deore Laurence, Le Floch Gaëlle, Le Mignant Cécile, Lofficial Damien, Lepioufle Mathilde, Malherbe Jean-Philippe, Moreac Anthony, Philippon Sylvie, Pitiot Stéphane, Riguidel Dominique, Saiag Jean-Claude, Solay Emmanuel.

Absente excusée : Mme Le Blé Isabelle

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Isabelle Le Blé donne son pouvoir à M. Dominique Riguidel

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment, son article 34 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant l'organisation des services communaux et les avancements de grade 2026,

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260612-2026_04_43-DE

Délibération

Le conseil municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs, selon les conditions suivantes (cf. annexe) :

Filière technique :

- suppression : 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet au 1er juillet 2026
- création : 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet au 1er juillet 2026,
- création : 1 poste d'adjoint technique à 28/35ème au 1er septembre 2026,

Filière animation :

- suppression : 1 poste d'animateur principal de 2ème classe à temps complet au 1er décembre 2026,
- création : 1 poste d'animateur principal de 1ère classe à temps complet au 1er décembre 2026,

Filière administrative :

- suppression : 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet, au 1er juillet 2026,
- création : 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet, au 1er juillet 2026
- suppression : 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet, à compter du 1er août 2026,
- création : 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet, au 1er août 2026,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait à Erdeven, le 12 juin 2026

La Secrétaire de séance
Hélène Bihan

Le Maire,
Dominique Riguidel

MAIRIE D'ERDEVEN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*